

D'une institution culturelle à une institution démocratique. Passage obligé

L'ouverture citoyenne des bibliothèques publiques du Québec

L'ouverture citoyenne des bibliothèques constitue un concept dont le libellé est étranger aux bibliothécaires québécois. Celui-ci décrit une vision européenne tant de la bibliothèque que de la société et du rôle du citoyen. Le rattachement des institutions publiques, et a fortiori des bibliothèques, à leur rôle dans la cité ne fait pas vraiment partie de la réflexion véhiculée par le milieu des bibliothèques québécoises sur leur rôle et leur mission.

Silvie Delorme

Consultante
silvie.delorme@sympatico.ca

Inscrites dans un environnement capitaliste où l'un des critères principaux d'évaluation de la performance est l'ampleur de l'achalandage, les bibliothèques publiques subissent des pressions des élus municipaux qui évaluent le succès de la bibliothèque au nombre de documents empruntés et au nombre de personnes qui y entrent quand ils ne doutent carrément pas de sa pertinence.

Les bibliothèques québécoises seraient plutôt en compétition avec les très grandes librairies qui se développent en Amérique du Nord telles que Chapters et Indigo, où le client est invité à lire à la librairie en sirotant un café et en mangeant une brioche. « *The longer they stay the more they spend* »¹, rappelait la directrice des communications de la librairie Chapters d'Ottawa. Détrônant la bibliothèque auprès de la population,

devenant le modèle à imiter, la librairie devient un lieu culturel vivant où l'on a envie de passer la journée à bouquiner. La bibliothèque ne veut pas demeurer en reste : c'est la « chapterisation » des bibliothèques!

Nullement insensibles à l'importance de leur mission, ni aux enjeux démocratiques qu'elles représentent, les bibliothèques québécoises définiront cette ouverture citoyenne par le volet social de leur mission, privilégiant cependant le rôle culturel. Et ceci s'explique socialement et historiquement.

Un peu d'histoire

Comprendre l'histoire des bibliothèques québécoises et les ancrer dans leur évolution permet déjà de mieux comprendre ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. En retraçant

* Silvie Delorme a œuvré tant dans les bibliothèques municipales qu'universitaires. Elle fut également directrice générale adjointe à la Bibliothèque nationale du Québec et adjointe au recteur de l'université du Québec à Montréal.

1. Christopher Shulgan, « A new Chapter(s) for the library ». *National Post*, January, 25th 1998.

L'OUVERTURE CITOYENNE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

les liens entre société, religion et bibliothèque, elles émergent comme le reflet et le miroir de la société d'où elles sont issues. Malgré le fait que les services de bibliothèques à travers le monde partagent maintenant des fondements communs, on constate néanmoins de grandes différences qui s'affichent parfois haut et fort. L'histoire nous apprend que leur rôle s'est teinté des croyances, des dogmes, des intérêts du pouvoir dominant selon les époques et les sociétés. Les services offerts se sont arrimés aux idéaux démocratiques véhiculés : démocratisation du savoir, éducation de la population... Le Québec ne fait pas exception à la règle.

La société québécoise fut dominée par le clergé jusqu'à la révolution tranquille dans les années 1960. Cette domination fit barrière à la naissance d'institutions civiques, sociales et démocratiques. Lorsqu'elles étaient mises sur pied, ces institutions à vocation sociale étaient principalement dirigées par le clergé. Les bibliothèques sont également concernées et cette prise en main conditionna leur mission, leur développement, ainsi que la perception du public.

Avant de devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, les bibliothèques québécoises étaient paroissiales et localisées au sous-sol de l'église, les livres à l'Index n'étaient pas autorisés et la lecture des paroissiens était contrôlée. Leur rôle civique était réduit et contrôlé. La bibliothèque ne visait pas à former des citoyens responsables, mais plutôt à diriger les lectures du peuple.

Parallèlement, la société protestante du Canada anglais, dans la foulée des pays de même religion,

développa et généralisa la création de bibliothèques publiques ouvertes à tous. Les idéaux protestants impliquaient la lecture personnelle et régulière de la Bible. Il importait, par conséquent, de se doter d'institutions permettant, tant aux adultes qui n'allaient plus à l'école qu'aux

enfants qui la fréquentaient, l'accès à la lecture et au savoir, stimulant par le fait même la lecture de la Bible et la compréhension des règles de vie prescrites par celle-ci. Dès lors, la bibliothèque devint un lieu d'acquisition de sa propre liberté : liberté d'adhérer à la foi, bien sûr, mais aussi liberté de penser, liberté de comprendre, liberté de critiquer. La mission de l'institution se dessine. L'utilité civique de la biblio-

thèque prend le pas sur la connotation culturelle et élitiste du monde catholique. Au Canada anglais, les bibliothèques ont suivi cette tradition et, dans certains villages anglophones du Québec, des bibliothèques publiques privées, dirigées par un conseil d'administration, existent depuis la fin du XIX^e siècle.

Il est facile de saisir comment ces attitudes différentes orientent déjà le développement des bibliothèques québécoises. La bibliothèque québécoise francophone n'est pas un lieu de démocratisation du savoir, elle devient un instrument de contrôle du développement d'une société. Elle ne peut prendre son essor. Elle est étouffée.

Au Québec, au milieu du XIX^e siècle, l'Institut canadien de Montréal, organisme privé qui offrait des services de bibliothèque, a dû combattre l'intrusion du clergé dans le développement des collec-

tions de la bibliothèque. En 1890, paraît, dans les statuts de la Province de Québec, l'acte donnant pouvoir aux corporations de cité, ville et village, d'aider au maintien de bibliothèques publiques. Fin XIX^e siècle, début XX^e, en raison des pressions des ultramontains et du clergé, la Ville de Montréal se voit dans l'obligation de refuser une subvention de 150 000,00 \$ pour la construction d'une grande bibliothèque municipale laïque, accordée par la Fondation Carnegie des États-Unis qui avait déjà contribué à la construction de centaines de bibliothèques aux États-Unis et en Ontario. Fondée en 1902, la bibliothèque de Montréal est finalement érigée et l'édifice de la rue Sherbrooke inauguré en 1917. Ce n'est qu'en 1959 que le Québec se dote d'une première loi sur les bibliothèques publiques.

Décision politique s'il en est, la création d'une bibliothèque publique et le rattachement de celle-ci à un réseau sur un territoire donné dépend du projet de société dont on désire se doter. Les bibliothèques nationales illustrent particulièrement ce lien entre enjeux politiques et mission de bibliothèque, puisqu'elles tiennent lieu de mémoire de la nation. Le Québec en est un exemple éloquent. La création de la Bibliothèque nationale du Québec en 1967 le démontre clairement : le gouvernement québécois marquait de manière symbolique son désir et sa volonté de s'identifier comme État et nation.

En 1992, la nouvelle loi créant le ministère de la Culture et des Communications du Québec abolit l'ancienne loi de 1959. À partir de ce moment, le Québec ne possède plus de loi proprement dite sur les bibliothèques publiques, sauf pour quelques articles établissant la responsabilité de la création et du maintien de la bibliothèque publique à la municipalité. Quelle vision a donc le Québec de ses bibliothèques publiques?

La bibliothèque québécoise ne visait pas à former des citoyens responsables, mais plutôt à diriger les lectures du peuple

Le contexte québécois actuel : une vision culturelle

En 1998, Louise Beaudoin, alors ministre de la Culture et des Communications du Québec, publiait *Le temps de lire, un art de vivre. La politique de la lecture et du livre*², faisant de la lecture une priorité gouvernementale, puisque « *savoir lire devenait un enjeu social, économique et culturel* ».

Cette politique, à défaut d'une loi, définit le réseau public de bibliothèques comme comprenant :

« - les bibliothèques publiques locales et régionales qui ont pour mission de donner accès au citoyen à l'information et à la culture;

- les CRSBP (centres régionaux de services aux bibliothèques publiques) pour les municipalités de 5000 habitants et moins;

- les regroupements régionaux de bibliothèques à titre de lieu de concertation;

- la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), qui diffuse la collection de la Bibliothèque nationale et joue le rôle de bibliothèque centrale pour la ville de Montréal;

- les services techniques centralisés : la Bibliothèque nationale, les services documentaires multimédias et les services techniques centralisés offerts par les CRSBP;

- le ministère de la Culture et des Communications, qui élabore la vision d'ensemble et incite les bibliothèques à la coopération et au partage des ressources, ainsi qu'à l'information en vue d'assurer l'universalité et l'égalité d'accès pour tous les citoyens;

- viennent ensuite les bibliothèques d'enseignement répondant aux besoins des études : bibliothèques scolaires, collégiales ou universitaires ».

2. Gouvernement du Québec, *Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre*, Gouvernement du Québec, 1998, p. 1.

Cette politique inscrit le rôle des bibliothèques dans le cadre de ce développement de la lecture et de la diffusion de la littérature. Les bibliothèques deviennent un instrument de la politique de la lecture. Sans nier l'importance et la nécessité de la lecture dans notre société moderne, cette vision culturelle des bibliothèques exprime clairement la perception de leur rôle par la société québécoise. Or, cette politique fait peu de place au rôle civique de la bibliothèque et à l'importance de son apport au développement d'une société démocratique par le biais de l'information.

L'ouverture citoyenne de la bibliothèque implique une participation à la vie démocratique, un ancrage politique de l'institution, une ouverture à l'information permettant au citoyen de juger des événements, de participer à cette vie de la cité, de se mobiliser. Or, au Québec, aucune bibliothèque n'a ainsi axé sa mission. Ce rôle est laissé implicitement aux organismes communautaires, organismes à but non lucratif, dont le mandat global est l'appui et l'aide aux citoyens les plus démunis de la société. Or, cet appui ultime constitue un dernier recours et relève de la sphère sociale. En amont de celui-ci, aucune instance, aucune institution n'a pour mandat la formation et l'information civique des citoyens devant leur permettre d'être convenablement outillés afin de participer activement et intelligemment à la vie démocratique.

La démocratie municipale

Les bibliothèques publiques québécoises relèvent de conseils municipaux élus. La vision démocratique de la bibliothèque implique un engagement peu répandu des élus envers les outils démocratiques. Or, la peur des élus d'être contestés dans leurs décisions constitue un obstacle important à l'adoption d'une telle mission des bibliothèques par ces derniers.

Le développement des bibliothèques publiques au Québec est donc freiné par ce manque de sensibilisation des élus à l'importance du rôle de la bibliothèque, à la nécessité de l'information et de la formation. Souvent perçue par les élus comme une institution de loisir, la bibliothèque est alors la dernière infrastructure municipale dans laquelle on investit après l'« aréna »³, le stade de base-ball, de football... Ni la loi, ni la politique de la lecture ne positionnent la bibliothèque à titre d'institution démocratique et aucun mécanisme de sensibilisation n'a été prévu à cet effet. À preuve, suite à la publication de l'ouvrage de Louise Beaudoin, les sommes supplémentaires investies dans le développement des bibliothèques ont été minimes.

Le développement
des bibliothèques
publiques
au Québec
est freiné
par le manque
de sensibilisation
des élus
à l'importance
du rôle
de la bibliothèque,
à la nécessité
de l'information
et de la formation

3. L'aréna est une patinoire couverte, où l'on joue principalement au hockey. Elle comprend une patinoire artificielle, des gradins, des chambres pour les joueurs et un restaurant. On y pratique de plus en plus le patinage artistique.

L'OUVERTURE CITOYENNE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Un guide normatif

La dernière édition du guide normatif pour les bibliothèques publiques, intitulé *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*, fut publiée en 1996 et rédigée conjointement par le ministère de la Culture et des Communications et divers professionnels du milieu. Aucune obligation formelle de s'y conformer n'est exigée. Pour certaines subventions, le ministère bonifie les sommes accordées pour ceux qui s'y conforment. On y définit ainsi la mission des bibliothèques : « *La bibliothèque publique a un rôle important à jouer au sein de la société québécoise. Elle a pour mission de donner accès à l'information sous toutes ses formes à tous les citoyens selon leurs besoins propres. Elle constitue pour chacun un instrument privilégié de développement culturel, en mettant à leur portée la pensée des auteurs, les produits de l'imagination créatrice et les témoignages de l'expérience humaine. La bibliothèque publique est l'institution de première ligne pour la diffusion de la culture québécoise, puisqu'elle rejoint un pourcentage important de la population pour laquelle elle représente le seul centre documentaire accessible* »⁴.

Inspirées de la définition de l'Unesco, ces normes constituent l'assise sur laquelle se basent les bibliothécaires municipaux pour définir leur offre de service.

La réalité québécoise

Le rôle de la bibliothèque préconisé par l'Unesco a théoriquement

été intégré dans la pratique bibliothéconomique québécoise, puisqu'il est repris par les normes québécoises : rôle d'éducation, d'information, de culture et de loisirs. Cette mission est citée par nombre de bibliothèques publiques québécoises. Selon les municipalités, elle est teintée d'une certaine couleur locale : vitrine technologique, lieu de rencontre, agora, centre culturel municipal... Mais, dans les faits, l'accent est mis sur le rôle de diffuseur culturel.

En 1996, la Ville de Montréal, dans son projet de construction d'une nouvelle bibliothèque centrale, avait développé une assise démocratique et sociale nouvelle en regard de ce qui existe actuellement au Québec⁵.

Établissant des collaborations et des partenariats avec des organismes tels que les centres de main d'œuvre, les centres d'emploi, les organismes d'accueil des immigrants, les organismes communautaires, le comité responsable du projet avait réussi à élaborer une vision riche, démocratique et sociale de cette nouvelle centrale. Malheureusement, ce projet ne vit pas le jour et la construction de la nouvelle centrale fut intégrée à la Grande bibliothèque du Québec (GBQ). Cette dernière fusionna deux missions : celle de la bibliothèque centrale de la Bibliothèque municipale de Montréal, et le mandat de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec.

Quelle ouverture citoyenne pour la GBQ? À ce jour, il n'apparaît pas dans les objectifs de la GBQ de se positionner à titre d'institution civique. La GBQ est perçue par ses dirigeants plutôt comme une Cité des arts et des lettres⁶.

Dans un article publié dans *L'Action nationale*, en sep-

tembre 1999, Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la GBQ écrit : « *L'irruption, dans les bibliothèques publiques, de nouvelles clientèles réclamant de nouveaux services documentaires et scientifiques est irréversible. L'économie dite "nouvelle" mais toujours aussi impériale, a tant besoin de documentation... qu'elle la réclame désormais à hauts cris de toutes les institutions publiques... Les citoyens eux-mêmes tendent à transformer les lieux en supermarché de la documentation : ils viennent y lire les journaux et périodiques, y apprendre une langue, y chercher de la documentation touristique, y naviguer sur Internet et souvent y correspondre, s'informer sur les lois et règlements de la cité ou de l'État, consulter annuaires et répertoires constamment mis à jour. C'est ainsi que les bibliothèques... risquent de se retrouver bourrées d'instruction mais légères de culture. Et cela alors que l'accès à la culture a, depuis les siècles des siècles où elles sont nées, été leur raison d'être.*

Concevoir des lieux réels et virtuels, dont la beauté procède de la révérence quasiment sacrée des bibliothèques anciennes pour le savoir, et dont la vitalité fuse néanmoins dans tous les nouveaux quartiers du savoir, voilà notre tâche première...

Grande bibliothèque de prêt, éminemment publique, la GBQ devra répondre à la demande du plus grand nombre pour tous les types de documents. Mais elle doit aussi conserver au livre, par conséquent à la littérature et à la vie des lettres, une place centrale malgré toutes les sollicitations autres qui vont l'assaillir ».

Une institution telle la GBQ peut constituer un moteur important pour le développement et la perception des bibliothèques québécoises tant par les citoyens que par les élus. Le choix d'une mission davantage axée sur la culture et les arts n'est pas négligeable ni inintéressant, il oriente

4. *Pour des bibliothèques québécoises de qualité. Guide à l'usage des bibliothèques publiques*, Les éditions ASTED inc. en collaboration avec Les bibliothèques publiques du Québec et Le Regroupement des CRSBP du Québec, 1996, p. 13.

5. Ville de Montréal, *Rapport du Comité sur la Bibliothèque centrale de Montréal*, mai 1996, p. 11, 29.

6. Lise Bissonnette, à l'époque directrice du journal *Le Devoir*, prônait déjà dans son éditorial ce concept de Cité des arts et des lettres : « La TGBQ (bis) », *Le Devoir*, 5-6 avril 1997.

et ancre le développement futur des bibliothèques publiques dans l'axe culturel principalement, et s'écarte de cette mission démocratique et de cette priorité publique que sont l'information et la formation du citoyen.

En regard des risques impartis au rôle démocratique de la bibliothèque, le rôle culturel prend une coloration plus neutre. Tout aussi difficile à défendre, car la culture ne mobilise pas les foules. Mais certainement plus prestigieux et plus sécuritaire pour les professionnels.

L'influence du modèle commercial

L'influence du modèle commercial constitue un autre frein important à cette ouverture citoyenne des bibliothèques. La société québécoise est immergée dans une Amérique du Nord où la gestion est vénérée et son excellence déterminée par les lois du marché. Or, gérer ne justifie pas l'application des concepts commerciaux à un environnement à but non lucratif. La pénétration des concepts commerciaux dans les organismes publics - marketing, productivité, augmentation des clientèles, critères de performance basés sur les modèles de rentabilité - a un impact non négligeable sur la gestion des bibliothèques et les objectifs visés.

Le citoyen devient le client (dans le sens anglophone du terme : « *A person served by or utilizing the services of a social agency* »⁷). Qui dit client, dit répondre à la demande par un produit obligatoirement rentable. L'éducation et l'information ne sont pas rentables directement. Dans cette logique, une bibliothèque ne serait qu'un entrepôt de *best-sellers*, où le roulement des documents est phénoménal et c'est ce service qui constituerait une bibliothèque pour nombre d'élus. Une étude publiée en mai 2000 par un universitaire québécois reprend d'ailleurs éloquentement

cette pauvre définition⁸. Cette étude prenait pour appui les facteurs compilés par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans ses statistiques annuelles pour les bibliothèques publiques⁹.

La difficulté et la limite de cette vision se situent en ce qu'elle sous-tend : la bibliothèque devient un organisme public dont la performance est définie par le volume d'activité et d'abonnés ou d'usagers, plutôt que par

La bibliothèque
devient
un organisme public
dont la performance
est définie
par le volume
d'activité
et d'abonnés
ou d'usagers,
plutôt que
par son rôle
et son impact
sur son milieu

son rôle et son impact sur son milieu. Si les responsables des bibliothèques en comprennent bien les limites, il en va autrement des élus municipaux de qui dépendent ces bibliothèques. Défendre des organismes démocratiques dans une société nord-américaine, où les grandes entreprises mettent leur personnel à pied pour augmenter leurs profits, où le dirigeant d'une entreprise chef de file en technologie de l'information au Québec dénonce les diktats d'actionnaires boulimiques exigeant des ren-

dements contraires à la croissance d'une entreprise quelle qu'elle soit, devient un rôle périlleux pour un professionnel souvent isolé dans sa bibliothèque et seul face à son conseil municipal.

L'ouverture citoyenne des bibliothèques : un avenir possible ?

Cette ouverture citoyenne implique donc une vision démocratique du rôle de la bibliothèque. Qui dit démocratique dit politique. Or, les bibliothèques québécoises sont des institutions qu'on veut apolitiques. Et ce, pour plusieurs raisons partagées par nombre de professionnels dans les bibliothèques et au Ministère : par affinité individuelle, on donna la priorité au volet culturel, par peur des problèmes ou de perte d'emploi, mais également en raison d'une absence de préparation à des prises de position politiques. Bien sûr, des projets isolés, ponctuels sont mis en branle dans des bibliothèques à travers la province, mais ils demeurent des gestes isolés, fruit de l'idéal d'un bibliothécaire ou de partenariat avec des groupes communautaires du milieu.

Institution démocratique par excellence, la bibliothèque publique québécoise devrait développer sa mission d'information tout comme elle a su s'extirper du carcan du clergé et développer au fil du temps sa mission de diffuseur culturel. Outil d'information et de culture créé pour le peuple, elle doit percevoir sa mission politiquement. C'est ce à quoi doivent s'attarder les bibliothécaires : développer une vision politique de leur rôle. Une loi dûment constituée, des politiciens qui y croient, des institutions phares telles la GBQ qui ouvrent la voie, permettraient certainement de progresser dans cette voie de l'ouverture citoyenne des bibliothèques au Québec. Un beau défi.

7. Définition tirée du Webster's.

8. Desbiens, Jacques, *Les bibliothèques publiques au Québec. Leur coût et leur efficacité*, Chicoutimi, Le groupe Jacques Desbiens, 2000, 81 p.

9. Ministère de la Culture et des Communications, *Bibliothèques publiques : statistiques 1997*.

Mai 2000